



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026

Le 4 mars 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DRUMETTAZ-CLARAFOND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas JACQUIER, Maire.

Date de convocation 20 FEVRIER 2026 Date d'affichage 20 FEVRIER 2026

Les membres présents : Danièle BEAUX-SPEYSER, Nicole BISILLIAT-DONNET, Damien BLANC, Marie-Thérèse CICERO, Rudolph DI GIORGIO, Marie GONCALVES, Maryline HUSSON, Nicolas JACQUIER, Michel JARGOT, Joëlle LUNARDELLO, Guillaume MISTER, Philippe POLLET, Flore QUAY-THEVENON, Marie-Thérèse SALOMON, Audrey TEXIER, Laurence VILLAIN, Jean-Claude WISPELAERE

Excusés avec pouvoir : Philippe ESTIEU à Rudolph DI GIORGIO
Agron KALLABA à Jean-Claude WISPELAERE
Gauthier MARGUET à Philippe POLLET
Michel TRAVERS à Danièle BEAUX-SPEYSER

Absents : Laura DIDELLE, Pierre MINNITI

- :- :-

M. le Maire ouvre la séance et rappelle le contexte singulier du mandat qui se termine, marqué notamment par la gestion de la crise sanitaire, les évolutions du contexte international (guerre en Ukraine, crise énergétique) et leurs conséquences sur les finances publiques, ainsi que la poursuite des principaux projets de la commune malgré des contraintes internes de personnel notamment. Il indique que les points inscrits à l'ordre du jour ont été préalablement examinés en commissions de fonctionnement et remercie l'ensemble des élus pour leur participation régulière aux travaux.

Désignation du secrétaire de séance : à la suite de sa candidature, M. Damien BLANC est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

- :- :-

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

↳ *VOTE : APPROBATION A L'UNANIMITE*

EXAMEN DES RAPPORTS :

DECISIONS DU MAIRE :

M. le Maire présente les décisions qu'il a prises en application de la délibération du 2 juin 2020 :

BIENS COMMUNAUX	
20-02-26 : PROLONGATION CONVENTION AVEC LA SCIC PLANET BOUT'DCHOUX	Jusqu'au 31 août 2026
REGIES	
21-01-26 : MODIFICATION REGIE D'AVANCE	Mise en place de la CB
29-01-26 : MODIFICATION REGIE DE RECETTES	Mise en place prélèvement pour école et crèche Mise en place PAYFIT pour crèche
ACTION EN JUSTICE	

18-02-26 : SAISINE DU JUGE DES LIBERTES EN REFERE	DOSSIER CODE DE L'ENVIRONNEMENT J. G
ADHESION	
24-12-25 : RENOUELEMENT ABONNEMENT RGD	

12.03.2026 - CLOS DES CHENES – CESSION ANCIEN LOCAL POUBELLES

M. Damien BLANC expose qu'en 2020, la commune avait fait part de son intention de céder le local poubelles (parcelle C4355) dont elle est propriétaire allée des fleurs au Clos des Chênes. A la suite de la relance du processus début 2025, la candidature de Mme Moncorgé a été reçue.

Le document d'arpentage permettant de dissocier le tènement du local de la voirie qui reste propriété communale, ayant été validé, il est proposé de conclure cette cession et d'autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à la vente. Maître Sabine MAILLOTTE est chargée d'enregistrer la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- De VALIDER la vente dans les conditions indiquées ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents permettant de finaliser cette vente.

13.03.2026 - PARCELLE A839 - ACQUISITION

M. Damien BLANC rappelle qu'en 2021, la commune avait manifesté son intention d'acquérir la parcelle cadastrée A839, d'une superficie de 2 180 m², située en zone agricole au lieu-dit *Le Champ du Levant*. Cette acquisition s'inscrit dans la volonté de la commune d'assurer la maîtrise foncière des terrains agricoles afin de soutenir et préserver l'agriculture locale.

Les modalités d'acquisition seront les suivantes :

- 0.40 €/m², soit 872 € au total
- Notaire : Me Karine AZZOLA
- Frais de notaire à la charge de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- De VALIDER l'acquisition dans les conditions indiquées ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents permettant de finaliser cette vente.
- D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2026

14.03.2026 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : APPROBATION

Le CFU est présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 054 465.61 €	3 237 745 €	5 292 210.61 €
	Recettes réalisées	1 654 499 .51 €	3 392 080.37 €	5 046 579.88 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 561 019.43 €	3 237 745 €	5 798 764.43 €
	Dépenses réalisées	1 325 624.22 €	2 546 627.60 €	3 872 251.82 €

	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	328 875.29 €	845 452.77 €	1 174 328.06 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	506 553.82 €	0.00 €	506 553.82 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent	835 429.11 €	845 452.77 €	1 680 881.88 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent	835 429.11 €	845 452.77 €	1 680 881.88 €

Par ailleurs, l'article L2123-24-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un état des indemnités versées aux élus est communiqué aux Conseillers municipaux avant le vote du budget. Mme Marie-Thé SALOMON procède à la lecture de cet état, tel qu'il est joint en annexe.

Mme Marie-Thérèse SALOMON indique que l'excédent 2025 est significatif et rappelle, en réponse à une question de M. Guillaume MISTER, que l'excédent cumulé en début de mandat était de 2 196 000 €, et que le plus faible excédent observé durant le mandat a été de 400 000 €.

Mme Flore QUAY-THEVENON souligne le travail des services concernant la maîtrise des dépenses et la recherche de recettes, ainsi que les efforts réalisés pour maintenir les investissements.

Mme Danièle BEAUX-SPEYSER et M. Rudolph DI GIORGIO confirment l'importance du travail collectif mené pour préserver la situation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, et à l'unanimité des membres présents :

- *APPROUVE le CFU 2025 de la commune de DRUMETTAZ-CLARAFOND*
- *PREND NOTE de l'état des indemnités versées aux élus en 2025,*
- *DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

15.03.2026 - FINANCES - BUDGET GENERAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Afin de permettre le financement des opérations d'investissement retenues dans le cadre du projet de budget 2026, Mme Marie-Thé SALOMON, adjointe en charge des Finances, propose d'affecter les résultats 2025, tels que présentés dans les délibérations précédentes, de la façon suivante :

- ✓ AU BUDGET PRINCIPAL
 - ⇒ Investissement : R 001 Recettes = 835 429.11 €
 - ⇒ 1068 Recettes autres réserves = 845 452.77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- *De se PRONONCER FAVORABLEMENT sur les affectations des résultats 2025, telles que présentées ci-dessus.*

16.03.2026 – FINANCES – BUDGET GENERAL - TAUX D'IMPOSITION 2026

Mme Marie-Thé SALOMON, adjointe en charge des Finances, rappelle que l'état 1259 comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Elle précise que ce document n'a pas encore été transmis par les services de l'Etat.

En conséquence, elle propose, après analyse du projet de budget, de ne pas faire varier la pression fiscale en 2026 soit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.03 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74.96 %

Mme Marie-Thé SALOMON précise que le montant des recettes attendues au titre des impôts directs a été évalué de manière prudente pour 2026 à 1 900 000 € (1 868 251 € en 2025), compte tenu de la non-réception de l'état 1259.

Après commentaires sur le fait que la commune n'a pas augmenté les taux depuis 2011 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *DECIDE de se PRONONCER FAVORABLEMENT sur le maintien des taux en 2026*
- *CHARGE M. le Maire de NOTIFIER cette décision aux services préfectoraux, étant précisé que l'état 1259 sera transmis parallèlement.*

17.03.2026 – FINANCES - BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2026

Mme Marie-Thé SALOMON, adjointe en charge des Finances, précise que ce projet de budget a fait l'objet d'une présentation en commission Finances et souligne que le budget proposé doit permettre à la commune de fonctionner le temps que l'équipe issue des prochaines élections municipales se mette en place. Elle présente les principales lignes du budget primitif 2026 :

La section fonctionnement s'équilibre pour 3 405 494 € en dépenses et recettes dont :

DEPENSES		RECETTES	
Chap. 11 – Charges à caractère général	742 410	Chap. 13 – Atténuations des charges	52 000
Chap. 12 - Charges de personnel	1 555 000	Chap. 42 – Opération d'ordre en section	120 000
Chap. 14 – FPIC	45 000	Chap. 70 – Produits de service	350 300
Chap. 23 – Virement section d'investissement	700 593	Chap. 73 – Impôts et taxes	2 502 441
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	279 473	Dont 731 - Fiscalité locale	1 900 000
Chap. 66 - Charges financières	75 000	Chap. 74 – Dotations, subventions, participations	336 800
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	1 000	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	43 878
Chap. 68 - Dotations aux amortissements	7 018	Chap. 76 – Produits financiers	75
TOTAL DEPENSES	3 405 494	TOTAL RECETTES	3 405 494

La section investissement s'équilibre pour 2 680 498.88 € en dépenses et recettes dont :

DEPENSES		RECETTES	
OPERATION 110 (BATIMENTS)	344 583.34	Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	1 017 452.77
OPERATION 110 (RESERVE FONCIERE)	1 592 267.03	Dont 10222 – FCTVA	120 000.00
OPERATION 130	11 150.00	Dont 10226 - TA	52 000.00
OPERATION 310 (VOIRIE)	226 757.51	Dont 1068 – Excédent de fonctionnement	845 452.77
OPERATION 380 (SALLE PO)	14 000.00	Chapitre 13 – Subventions	87 024.00
EMPRUNTS	320 000	Chapitre 16 – Emprunt	0

ORDRE - TRAVAUX EN REGIE	120 000	Chapitre 021 - Excédent prévisionnel	700 593.00
CAUTIONS	11 741	Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté	835 429.11
ORDRE - INTEGRATIONS	40 000	ORDRE - INTEGRATIONS	40 000
TOTAL DEPENSES	2 680 498.88	TOTAL RECETTES	2 680 498.88

Des observations sont formulées sur la stabilité de la situation financière et sur le travail réalisé par les services, Mme Marie-Thé SALOMON et la commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2026, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- D'AUTORISER M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

18.03.2026 – FINANCES - BUDGET GENERAL - AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) – CLOTURE

Mme Marie-Thé SALOMON, adjointe en charge des Finances, rappelle que les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux collectivités territoriales d'inscrire des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Considérant que l'opération route du Biolay a été finalisée dans ses premières phases et que la phase finale a été reportée, il convient de :

- DE CLOTURER L'AP-CP RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU BIOLAY ET D'ANNULER LES CREDITS INITIALEMENT PREVUS EN 2026 :

PROJET	OPERATION	AP/TOTAL OPERATION TTC
ROUTE DU BIOLAY	312 - ROUTE DU BIOLAY	1 880 000 €

CP REALISES 2023-24	CP REALISES 2025	CP ANNULES au 31.12.25
1 622 700.23 €	11 648.24 €	245 651.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- De clôturer l'AP route du Biolay au 31 décembre 2025 à un montant total réalisé de 1 634 348.47 €,
- D'annuler les crédits non consommés à hauteur de 245 651.53 €.

19.03.2026 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – AVIS SUR LA REVISION ALLEE N°3

M. Damien BLANC indique au Conseil Municipal que, par délibération en date du 27 janvier 2026, le conseil communautaire de Grand Lac a prescrit la révision allégée n° 3 du PLUi adopté en 2019. Cette révision concerne les 28 communes et a pour objectif d'apporter les modifications nécessaires à la mise en œuvre de certains projets, de sécuriser le document, de l'adapter aux évolutions du territoire et de corriger quelques erreurs matérielles.

Pour la commune, la révision porte sur des modifications apportées aux OAP des Saules et de Clarafond :

- Pour l'OAP des Saules, retrait des parcelles C1444 et C1445 de l'OAP.
- Pour l'OAP de Clarafond, le périmètre reste identique mais la partie Est de l'OAP initialement classée en secteur 1AUh est basculée en secteur U. Par ailleurs, la condition de réalisation par un aménagement d'ensemble de l'OAP est supprimée.

Une réunion d'examen conjoint aura lieu en juin 2026 et l'enquête publique est prévue en septembre 2026.

M. Damien BLANC ajoute que cette modification comporte également la suppression d'un emplacement réservé dédié à un éventuel bassin de rétention. Cette suppression a été demandée par Grand Lac.

M. Guillaume MISTER demande les raisons précises qui ont amené Grand Lac à supprimer cet emplacement réservé.

M. le Maire souligne le travail constant de modifications sur ce document et le prix que ces modifications représentent. Cela peut interpeller sur l'efficacité de ces procédures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'EMETTRE un avis favorable sur ces modifications
- DONNE MANDAT à M. le Maire ou son représentant pour réaliser les démarches nécessaires, liées à cette révision.

20.03.2026 – PERSONNEL COMMUNAL : DOSSIERS RETRAITE CNRACL : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1er janvier 2026, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés (augmentation par prestation de 5 à 10 euros selon la prestation) et trois nouveaux process ont été intégrés :

PROCESS	TARIFICATION A COMPTER DU 1/01/2026
Affiliation – Mutation	35 €
Régularisation de services	100 €
Validation de services d'agent contractuel	110 €
Rétablissement de service au régime général	90 €
Contrôle d'un dossier de demande d'avis préalable	130 €
Réalisation totale d'un dossier de demande d'avis préalable (NOUVEAU)	160 €
Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse	150 €
Réalisation totale par le CDG d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse	200 €
Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité	180 €
Réalisation totale d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité	240 €
Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension de réversion	110 €
Réalisation totale d'un dossier de liquidation d'une pension de réversion (NOUVEAU)	170 €
Simulation de calcul de pension pour les estimations indicatives globales (EIG)	135 €

Étude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) ne nécessitant pas une demande d'avis préalable	185 €
Étude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) nécessitant une demande d'avis préalable (NOUVEAU)	200 €
Fiabilisation d'un compte individuel retraite (CIR)	75 €
Correction d'anomalies sur les déclarations individuelles	35 €

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- *D'APPROUVER l'avenant n° 2 susvisé et annexé à la présente délibération.*
- *D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention signée, révisant les conditions tarifaires et intégrant trois nouvelles interventions, à compter du 1er janvier 2026.*

21.03.2026 - PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EMPLOIS – MISE A JOUR

M. le Maire indique que le tableau des emplois doit être mis à jour du fait de l'avancement de grade de 4 agents décidé par la commission Personnel du 20 janvier 2026. Conformément aux lignes directrices de gestion, cet avancement de grade a été accordé aux agents remplissant les conditions telles que transmises par le Centre de gestion de la Savoie et au vu des critères définis par la commune, notamment : investissement/motivation de l'agent, manière de servir, expérience acquise et valeur professionnelle, etc. Sont ainsi créés les emplois suivants :

Ecole :

- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe – TNC de 10.60h annualisées (nomination au 1/01/26)
- Adjoint technique principal de de 2^{ème} classe – TNC de 29.31 h annualisées (nomination au 1/04/26)

Bibliothèque : Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe – TNC de 22h/semaine (nomination au 1/01/26)

Services techniques : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe – temps complet (nomination au 1/09/26)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- *De VALIDER le tableau des emplois tel que joint en annexe*

22.03.2026 – PERSONNEL COMMUNAL – DEPART A LA RETRAITE – PROPOSITION DE GRATIFICATION

M. le Maire indique que la commission « personnel » du 13 décembre 2023 avait validé l'octroi de cadeaux pour remercier les agents partant à la retraite pour une valeur de 75€/année de travail au sein de la commune, proratisé au temps de travail et avec un maximum de 1 500€.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette décision, il convient de la confirmer par une délibération du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- De VALIDER la mise en place de cette gratification à l'occasion d'un départ en retraite
- D'ajouter ce point aux Lignes directrices de gestion 2021-2026
- De CHARGER M. le Maire et Mme la Directrice générale des services de mettre en œuvre cette mesure.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- 5 MARS 2026 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- 7 MARS 2026 : OPÉRATION « J'AIME LA NATURE PROPRE » ORGANISÉE PAR L'ACCA ET LA MAIRIE
- 16 AU 21 MARS : SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE AVEC NOTAMMENT :
17 MARS, 17H : SPECTACLE DE CIRQUE À LA BIBLIOTHÈQUE
- 15 ET 22 MARS 2026 : ELECTIONS

Pour validation,
Le Secrétaire de Séance

Damien BLANC

La séance est levée à 20h30

Le Maire

Nicolas BACQUIER

